

PROTOCOLE DE REPRISE DES COURS EN SALLE AU 06 SEPTEMBRE 2021 DOJO GRELLET ET TERRAFLEX

Il appartient à chaque adhérent de prendre connaissance des dispositions présentées dans ce document :

1 Avant de débiter la séance

- Se munir d'un pass sanitaire (schéma complet de vaccination ; tests de – de 72 heures : RT-PCR ou antigénique, ou autotest supervisé par un professionnel de santé ; ou

Certificat de rétablissement après contamination au COVID consistant en un test RT-PCR ou antigénique positif de plus de 11 jours et de moins de 6 mois), **L'accès à la salle ne sera possible que sur présentation d'un PASS SANITAIRE VALIDE**

- Ne pas avoir de symptômes de covid 19,
- Ne pas être cas contact dans les 10 jours précédents la séance,
- Disposer de gel hydroalcoolique,
- Se munir d'un masque à porter en dehors de l'activité physique
- Prévoir son stylo pour émarger

2 Pendant la séance

- Merci de bien vouloir noter votre numéro de téléphone sur la feuille d'émargement (traçage rapide des éventuels cas contacts),
- Respecter 4M2 par adhérent,
- Respecter les gestes barrière
- Prévoir son tapis ou sa serviette,
- Ne pas prêter son matériel.
- Le cas échéant, désinfection du matériel avant chaque utilisation par l'adhérent,

La salle est désinfectée par les services techniques de la Mairie de Limoges et doit être aérée en permanence

Lorsque deux cours se suivent, merci d'attendre que toutes les personnes du 1^{er} cours soient sorties avant de rentrer pour le second cours.

A l'entrée de la salle, il vous sera remis un carton blanc après la 1^{ère} vérification de votre PASS SANITAIRE si vous avez été vacciné, 1 carton VERT si votre PASS SANITAIRE découle de tests. La date du test doit être absolument inscrite par vos soins sur ce carton VERT, en cas d'oubli vous devrez représenter votre PASS SANITAIRE.

Ces dispositions peuvent faire l'objet de modifications en cas d'évolution des conditions sanitaires ou des recommandations et obligations à venir.